

**Arrêté n°0215/MEN/SP-CNRE
du 19 octobre 1999 fixant
l'orthographe de la langue soṅay-zarma**

Document saisi par :
Hamidou Seydou Hanafiou
Département de linguistique et des langues nationales
Institut de Recherches en Sciences Humaines
Université Abdou Moumouni de Niamey

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu....

Vu le rapport final du séminaire atelier sur l'harmonisation des orthographes des langues nationales, tenu du 19 au 23 juillet 1999;

ARRETE

Article 1er : L'orthographe de la langue sonay-zarma est fixée comme suit à compter de la signature du présent arrêté :

1. Alphabet

1.1. Inventaire des lettres :

Minuscules :

a, ȁ, b, c, d, e, ȅ, f, g, h, i, ȁ, j, k, l, m, n, ŋ, ȝ, o, ȝ, p, r, s, t, u, ȝ, w, y, z.

Majuscules :

A, Ȃ, B, C, D, E, Ȇ, F, G, H, I, ȁ, J, K, L, M, N, Ŋ, Ȟ, O, Ȟ, P, R, S, T, U, Ȟ, W, Y, Z.

1.2. Voyelles

Monophtongues

Minuscules :

voyelles orales brèves : a, e, i, o u

voyelles orales longues : aa, ee, ii, oo, uu

voyelles nasales brèves : ȁ, ȅ, ȁ, ȝ, ȝ

voyelles nasales longues : ȁȁ, ȅȅ, ȁȁ, ȝȝ, ȝȝ

Majuscules :

voyelles brèves : A, E, I, O, U

voyelles orales longues : AA, EE, II, OO, UU

voyelles nasales brèves : Ȃ, Ȇ, Ȃ, Ȟ, Ȟ

voyelles nasales longues : ȂȂ, ȆȆ, ȂȂ, ȞȞ, ȞȞ

Diphtongues :

Minuscules:

aw, ew, iw, ow, ay, ey, iy, oy uy.

Majuscules:

Aw, Ew, Iw, Ow, Ay, Ey, Iy, Oy, Uy.

1.3. Consonnes

Monographes

Minuscules

b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, ù, \$, p, r, s, t, z.

Majuscules

B, C, D, F, G, H, J, K, L, M, N, #, £, P, R, S, T, Z

Digraphes

Minuscules

mw, nd, ng, nk, nj, nt, nz, gw, kw, ŋw, dw, yw, sw.

Majuscules

Mw, Nd, Ng, Nk, Nj, Nt, Nz, Gw, Kw, Ŋw, Dw, Yw, Sw.

Géminées

Minuscules

bb, cc, dd, ff, gg, jj, kk, ll, mm, nn, ŋŋ, ɲɲ, pp, rr, ss, tt, ww, yy, zz

Majuscules

BB, CC, DD, FF, GG, JJ, KK, LL, MM, NN, ŋŋ, ɲɲ, PP, RR, SS, TT, WW, YY, ZZ.

Semi consonnes / semi voyelles

Minuscule

w, y

Majuscules

W, Y

1.4. Tons

Les tons ne sont pas maqués dans l'orthographe du soʔay-zarma.

II. ORTHOGRAPHE

II.1. Utilisation des majuscules et non emploi des tons

La majuscule s'écrit dans les situations suivantes :

- ✓ en début de phrase ;
- ✓ après un point, point d'interrogation et un point d'exclamation ;
- ✓ en début de nom propre de personnes, d'animaux et de lieux.

II.2.1. Mots simples

En règle générale, le mot simple s'écrit comme il s'entend. Cependant il y a lieu de tenir compte des règles ci-dessous :

La longueur vocalique n'est pas notée en début de mot. Elle n'est pas non plus notée en fin de mot sauf pour marquer le défini singulier des mots terminés par/a/.

Exemples :

ma	'nom'	maa	'le nom'
sana	'aiguille'	sanaa	'l'aiguille'
tira	'papier, document, livre, etc.'	tiraa	'le papier, le livre, le document, etc'

II.2.2. Mots dérivés

Les dérivatifs s'attachent aux bases simples, redoublées ou composées auxquelles ils sont étroitement liés.

Exemples :

bana	'rétribuer'	+ andi	= banandi	'rétribution'
ban	'finir'	+ ante	= banante	'achevé'.

La dérivation suffixale s'accompagne parfois (cas des mots monosyllabiques) d'un allongement vocalique perceptible du mot de base. Cet allongement doit être marqué, à l'écrit, par le redoublement de la voyelle.

Exemples :

ma	'entendre, accepter'	maayaḡ	'fait ou action d'entendre, d'accepter'
bu	'mourir'	buuyaḡ	'fait de mourir'
te	'faire'	teera	'action de faire'

L'apparition de consonnes et semi-consonnes épenthétiques, au cours de la dérivation du verbe doit être prise en compte dans l'écriture du soḡay-zarma.

Exemples :

ba	'être en grand nombre ou en très grande quantité' + andi	= baabandi	'faire porter à un très grand nombre ou à une très grande quantité'
ḡwa	'manger' + andi	= ḡwaayandi	'faire manger'
to	'fait d'être rempli, plein'+ andi	= toonandi	'remplir'.

Les changements phonétiques et/ou morphologiques qui interviennent également au cours de la dérivation doivent être pris en compte à l'écrit.

Exemples :

curo	'oiseau' + ize	= curayze	'oiselet'
tira	'livre, papier, document' + ize	= tirayze	'livre, papier, document'

Nota Bene :

Ize, koy et jindi sont des mots simples ; ils fonctionnent par ailleurs comme suffixes dans la langue soḡay-zarma. Quand ils sont suffixes, ils sont régis par les règles de la dérivation. On obtient alors des mots comme :

hincin	'caprin' + ize	= hinciniize	'cabri'
sanni	'parole' + ize	= saniniize	'mot'
boro	'humain, personne' + ize	= borayze	'enfant, bébé'
teebur	'table' + koy	= teeburkoy	'étalagiste'
kopto	'feuille' + koy	= koptokoy	'vendeuse de kopto'
jofolo	'prepuce' + jindi	= jofoljindi	'non circoncis'
garaw	'dette' + jindi	= garawjindi	'mauvais payeur'
hincin	'caprin' + jindi	= hincinjindi	'bouc'.

Quand ils fonctionnent comme lexèmes, ces mots obéissent à la règle d'écriture des mots simples. En d'autres termes, ils ne sont pas collés au mot qu'ils précèdent.

Exemples :

hincin	'caprin'	hincino izo	'le petit de la chèvre'
boro	'personne, humain'	bora izo	'le fils de la personne'
teebur	'table'	teeburo koyo	'le propriétaire de l'étalage'
kopto	'feuille'	kopta koyo	'le propriétaire du kopto'
hincin	'caprin'	hincino jindo	'le cou du bouc'.

Il est à noter l'existence, en soḡay-zarma, de deux unités homophones et homographes : yaḡ suffixe qui nominalise un verbe et yaù marqueur du pluriel indéfini. S'agissant du **-yaḡ**, suffixe, il convient de préciser qu'il est toujours collé à un verbe pour donner un nom alors que le **yaḡ**, marque de l'indéfini pluriel, n'est pas collé au nom.

Exemples :

verbes + -yaḡ

kar	'frapper'	+ -yaḡ	= karyaḡ	'action de frapper'
taamu	'piétiner'	+ -yaḡ	= taamuyaḡ	'action de piétiner'
bu	'mourir'	+ -yaḡ	= buuyaḡ	'mort, décès'

Noms déterminés par yaŋ

hansi	'chien'	déterminé par yaŋ	=	hanci yaŋ	'des chiens'
taamu	'chaussure'	déterminé par yaŋ	=	taamu yaŋ	'des chaussures'
boro	'personne'	déterminé par yaŋ	=	boro yaŋ	'des personnes'

Les mots dérivés par le préfixe -i/-a

Le préfixe -i/-a est collé au dérivé.

Exemples :

fo	afo
hinka	ihinka
kwaaray	ikwaaray
beeri	ibeeri

Le défini singulier des mots terminés par a :

Le défini singulier des mots terminés par /a/ se marque par un redoublement de cette voyelle.

Exemples :

karga	'chaise'	kargaa	'la chaise'
kwaara	'ville, village'	kwaaraa	'le village, la ville'
hamiisa	'poisson'	hamiisaa	'le poisson'

Le défini pluriel des noms terminés par ay :

Il y a plusieurs manières, selon les parlers, de faire le défini de certains noms terminés par ay. On retient les deux (2) formes des mots concernés.

Exemples :

farkay	'âne'	farkey/farkayey	'les ânes'
jinaŋ	'objet'	jiney/jinayey	'les objets'
darbay	'habit'	darbey/darbayey	'les habits'
bankaaray	'habit'	bankaarey/bankaarayey	'les habits'

II.2.3. Mots composés

Le mot composé s'écrit avec un trait d'union placé entre les mots qui le constituent.

Exemples :

banda-bari	'nom de famine'
fondo-fay	'croisement de routes'
boŋ-gisi	'prière de jour de fête'
ya-cine	'ainsi'.

Remarque spécifique concernant les noms contenant ja

ja est utilisé dans la formation de beaucoup de mots composés : dans ce cas, on écrira un trait d'union entre le premier mot et **ja** comme dans :

tuuri-ja	'arbre'
way-ja	'belle-mère à l'occasion des cérémonies de mariage'.

Dans le cas où le premier mot est un nom propre ou considéré comme tel, il n'y a pas de composition. On écrira par exemple :

Taway ja	'mère de jumeaux'
Haysa ja	'mère de Aïssa'.

Toutefois, il est à signaler qu'on doit écrire taway-na quand cette unité ne fonctionne pas comme un nom propre.

II.2.4. Mots redoublés

En cas de redoublement total, le mos est écrit avec un trait d'union entre les lexèmes constitutifs.

Exemples :

hina-hina	‘jeu d'enfants consistant à faire la cuisine’
tongo-tongo	‘chambre à l'intérieur de la case’
sanga-sanga	‘quinquélibat’
zaara-zaara	‘chiffon, haillons’
birci-birci	‘nom d'oiseau’
tuga-tuga	‘jeu de cache-cache’
fara-fara	‘frayer son chemin’
bogo-bogo	‘oiseau pique-bœuf’.

En cas de redoublement partiel, il convient de coller les éléments constitutifs.

Exemples :

farfara	‘faire l'ouvrier agricole’
barbare	‘se promener’
gungum	‘se courber’

II.2.5. Ecriture de certaines unités grammaticales et expressions

II.2.5.1. L'indéfini pluriel des noms

La marque de l'indéfini pluriel n'est pas collée au nom qu'elle détermine.

Exemples :

boro yaŋ	‘des personnes’
teebur yaŋ	‘des tables, des étalages’
Ali yaŋ	‘Ali et les autres’.

II.2.5.2. Le pronom ay

Il faut écrire distinctement le pronom ay dans des contextes comme :

ay nda ni/nin	‘toi et moi’.
ay nda nga/a	‘lui et moi/elle et moi’.

II.2.5.3. Les démonstratifs

II.2.5.3.1. Les démonstratifs composés s'écrivent avec un trait d'union entre les éléments constitutifs.

Exemples :

ya-cine	‘ainsi’
wo-ne	‘celui-ci’
wo-hendi	‘celui là-bas’
wo-din	‘celui-là’

Remarque : Lorsque le démonstratif est précédé d'un nom, il n'y a pas lieu de porter le tiret entre ce nom et le démonstratif.

Exemples :

alarbaa din	‘le mercredi là’
han din/hana din	‘le jour là’
tiraa din	‘le livre là’

II.2.5.3.2. Le démonstratif dérivé

A l'oral, les formes de dérivation sont attestées mais il convient de ne pas les écrire dans un texte. Ainsi, on écrira toujours :

fuwo + wo	'cette maison'	<i>et non</i> fuwô (forme orale)
windo wo	'cette concession'	<i>et non</i> windô (forme orale)
kwaaraa wo	'ce village'	<i>et non</i> kwaarô (forme orale).

II.2.5.4. Influence de **kaŋ** et **kulu** sur les noms qu'ils déterminent :

En déterminant certains noms, le relatif **kaŋ** et le quantificateur **kulu** leur font opérer des changements morphophonologiques. Il convient de faire, ici aussi, la différence entre langue écrite et langue parlée. Aussi, seules les premières formes suivantes sont retenues à l'écrit.

Exemples :

boro kaŋ	'personne qui'	<i>et non</i> bay kaŋ/ baŋ kaŋ
boro kulu	'toute personne'	<i>et non</i> bay kulu
nangu kaŋ	'endroit'	<i>et non</i> naŋ kaŋ
nangu kulu	'tout endroit'	<i>et non</i> naŋ kulu
hari kaŋ	'chose qui'	<i>et non</i> hay kaŋ/ haŋ kaŋ
hari kulu	'toute chose'	<i>et non</i> hay kulu

II.2.5.5. Les marqueurs aspectuels

Les marqueurs aspectuels à deux particules s'écrivent sans trait d'union et sans allongement vocalique.

Exemples :

go ga	marque de l'inaccompli progressif affirmatif
si ga	marque de l'inaccompli progressif négatif

II.2.5.6. Les nombres à plusieurs chiffres

Ils s'écrivent sans trait d'union :

iway cindi fo	'onze'
waranka afo si	'dix-neuf'
zangu nda iway cindi gu	'cent quinze'.

II.2.5.7. Notation des dates

La date s'écrit : nom du jour, nom du mois et date, année.

Exemple : Alarba, zulye 21, 1999

II.2.5.8. L'écriture des locutions verbales

Les locutions verbales s'écrivent sans trait d'union. Les éléments sont donc séparés.

Exemples :

ŋwa batu	'débattre'
bongu daabu	'préservé de la honte'
daŋ bangu	'circoncire'
me ceeci	'provoquer'

II.2.5.9. Les expressions figées

Elles s'écrivent sans trait d'union.

Exemples :

kurŋe si kani taray	'non donné à une couverture'
ni ce biyo ni ce kwaara	'nom donné à une natte'
hanga si ham	'arrière petit-fils'
alboro na waybora	'efféminé'

hari ra hansi	'loutre'
hasan nda hini	'pacte'
furku nda lande	'du n'importe quoi'.

II.3. Assimilation, amalgame et élision

II.3.1. Assimilation consonantique (groupe de consonnes dont la première lettre est une nasale).

L'assimilation consonantique n'est marquée que pour le m devant b, p ou m.

Exemples :

ponti	'pointe, clou'
hincin	'caprin'
nga	'lui, elle'
bombu	'case en banco et en paille'.

II.3.2. Amalgame

Il y a amalgame quand deux ou plusieurs unités employées toujours ensemble, finissent par se fondre en une seule. Les amalgames s'écrivent comme des mots simples.

Exemples :

gonda	'avoir'
sinda	'manquer, ne pas avoir'
fanda	'laisser, abandonner'
kanda	'amener'
yenda	'ramener'
hamiisa	'poisson'
nonda	'donner'
donda	'se moquer de, minimiser'.

II.3.3. Elision

Il convient d'écrire les mots de manière distincte dans l'énoncé sans tenir compte de la contraction qui s'opère dans la langue orale.

Exemples : a no a se
a na i di

Toutefois, l'élision est marquée à l'écrit par une apostrophe pour mettre en exergue le pronom complément d'objet dans l'énoncé.

Exemples :

Ay konda Ali lokkol	Ay kond'a lokkol
Ay konda Ali nda Muusa lokkol	Ay kond'ey lokkol
I na koociya kar nda goobo	I na a kar nd'a

II.3.4. Euphonie

La présence des sons euphoniques dans l'énoncé amène à les écrire ainsi :

Sombo ga ba lobbo	Sombo ga baar'a
Sombo di Lobbo	Sombo diy'a
Sombo du Lobbo	Sombo duw'a
Sombo to Lobbo	Sombo toor'a
Sombo to Labbo nda Baydaari	Sombo toor'ey
Sombo ma Lobbo sanno	Sombo maar'a.

II.4. Ponctuation

- (.) Le point marque la fin d'une phrase ;
- (,) la virgule marque une pause légère ;
- (;) le point virgule marque une pause moyenne
- (:) les deux points précèdent une énumération, une explication ou une citation ;
- (...) les trois points de suspension marquent une énumération inachevée ;
- (!) le point d'exclamation marque une interjection ;
- (?) le point d'interrogation marque une question ;
- () la parenthèse, dans un texte, contient une information supplémentaire ;
- « » les guillemets s'emploient par parie pour isoler un mot ou un groupe de mots ; ils peuvent également présenter une citation (discours rapporté) ;
- (*) l'astérisque ;
- (<>) la citation rapportée
- (#) le dièse
- [...] la restitution.

Le tiret et le trait d'union sont indiqués par le symbole (-) et utilisés dans l'orthographe du soṅay-zarma pour permettre :

- ✓ de couper un mot en fin de ligne, dans un texte, en respectant les règles de coupe syllabique. Exemples : guu-ru ;
- ✓ d'indiquer la composition (nooru-say, boṅ-sari, me-haw, etc.) et le redoublement total (taamu-taamu, looti-looti...) ;
- ✓ d'insérer une idée ou une proposition explicative dans une phrase. Dans ce cas, le tiret a même valeur que la virgule ou la parenthèse. Le tiret se place également en début d'énoncé pour indiquer un dialogue dans un texte.

Exemples :

Ni ma Kariimu Saaga ! Deedo wo kaṅ ay ga sintin...

To ! Jaado Seeku ! Ay go ga hangan ni se !

La virgule, le point et les trois points de suspension s'écrivent directement après la dernière lettre du mot qu'ils suivent.

Les signes de ponctuation suivants : point (.), point virgule (;), point d'exclamation (!), point d'interrogation (?), deux points (:) et trois points de suspension (...) s'écrivent directement après la dernière lettre du mot qu'ils suivent.

w.k.c. 'etc.' indique le caractère non exhaustif des éléments cités.

S.k . 'exemple' est l'abréviation de silimaṅ kayna.

TEXTES ILLUSTRATIFS

Texte 1. Baakasinay

Haysa ja koy naaruyan. A konda Jilli nga bande. Nango kanj i zumbu, gonda aloboro fo kanj ma Taway baaba. A ne jaŋo se nga ga baar'a. Taway baaba wo i fuukoyo izo no. Wiiza haysa ja faham albora se za a mana deeda te a se. A wong'a. I te jirbi yanj no-din, i ye fu. Taway baaba koy ga faakaaray jaŋo ne a ma sambu ni ce biyo ni ce kwaara ga daaru a se. Wo-din mana kaanu Jilli se. A ne :

- Ay ja, boro si te bora se ya-din ! Ay ga ceeci day yaasay fo kanj manti tangara daaruyan;
- Ni ga baabo bay wala ? Ay nd'a si nuune fo caanu ba kanj ay arme no.

Arwaso faham kanj Haysa ja si ba nga day no ! A binde dira. Jilli na a hamnay (hannam) ga toor'a fondo faydo. A na a lakkal kanandi. A ci a se kanj za hano kanj nga diy'a no nga baar'a zama a na nga beejandi ; amma boro kulu mana maar'a. Baakasinay wo hari no kanj i mana hima ga ci me ra, i ga a cabe no. Boro kulu kanj di nga teera no ga faham.

Taway baaba na me furu ga ne: 'ay ga a filla ay baaba se zama asan nda hini no go nga nda ni ja game. Da i na sanno ŋwa batu kulu iri hiija ga te'.

Texte 2. Hiijay

Alaamisi, zulye 3, 1999 han din no i na jilli nda Taway baaba hiija haw. Susubay, za nda hinay, guru iyye laasaabay, boro kulu na nga bankaaray hanna danj ga ka tirhawo do. Dondonjey go ga he nango kulu, ŋwaaraykey ga koy i gay e ; i go ga borey zamu. Alborey nada wayborey go waani-waani.

Jamaa kulu margu. Aru-baabey hinne no i go ga batu. Za i to ga ka, ngey nda way-baabey di care, i saaware, i saba, seeda hinkaa koy alfagey do i ha care ga, i no care se. I na goora fay, i na faatiyaa tag a hiija haw.

Cililika tun ga kuuwa ga ne: 'Jilli nda Taway baaba hiija te hunkuna, boro kanj ga ka ma ye ! Boro kulu ma maar'a'.

Alaasaro, guru taaci, wayhiijo hangasiney na care margu dondonj-fooro do.

A ka ga gar way-jaŋey ne ngey feeji gaaru bambata fo wi ga te curkusay. Arhiijo corey ka ga nooru-say. Nooru-sa te nafa zama kanj dondonj-karey na fayyaŋo te, afo kulu du zambar fo nda zangu taaci nda waygu cindi hinza.

Saafa jingaryanj banda, arhiijo corey nda waymey na care margu ga koy ga ngey wande kubay. Wandiyey na ngey tugu-nooro ta arwasey ga. Arwasey na alladey kulu bana. I na wayhiijo bangum nda kurpe si kani taray ga kond'a kurpo kwaara. Way-jaŋey daaru, i goro ga arhiijo batu. Arhiijo corey na a bongum nda teera-teera ga kande ga kande. I na tunu ay ma goro nooro no way-jaŋey se. Boro kulu koy furo nga muraadu ra. Bato ban no-din.

Article 2 : Les services concernés des Ministères et des organismes d'intérêt public et privé sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'observation et de l'application stricte de cet arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République du Niger.

.../...